Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROBLÈME DE DISTRIBUTION DU MATÉRIEL DE VOTE À VEVEY

Les mesures nécessaires ont été prises

A la suite d'un problème survenu lors de la mise sous pli du matériel de vote du 7 mars 2010, un certain nombre d'électeurs veveysans ont reçu des bulletins incomplets, c'est-à-dire dépourvus de l'objet communal (référendum contre l'arrêté d'imposition). Les électrices et électeurs concernés recevront un nouveau matériel de vote demain déjà.

Un certain nombre d'électrices et d'électeurs veveysans ont reçu un matériel de vote incomplet en prévision du scrutin du 7 mars prochain. A la suite d'un problème technique survenu à la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV), une partie des bulletins imprimés contiennent bien les trois objets fédéraux, mais ils omettent en revanche de faire figurer l'objet communal (référendum contre l'arrêté d'imposition).

En collaboration étroite avec la Municipalité de Vevey, le Département de l'intérieur a décidé de maintenir la date du scrutin communal et d'adresser dans les plus brefs délais de nouveaux bulletins de vote aux électrices et électeurs concernés. Ainsi, ces derniers recevront en principe leur nouveau matériel le jeudi 11 février 2010.

Seuls ces nouveaux bulletins doivent être utilisés. Toutefois, les personnes qui auraient déjà renvoyé leur ancien bulletin de vote - incomplet - ont la possibilité de se prononcer sur l'objet communal en se présentant avant vendredi 5 mars 2010, à midi, au greffe municipal de la commune de Vevey (Hôtel de Ville, rue du Lac 2, aux horaires de bureau), munies d'une pièce d'identité.

Le problème à l'origine de l'envoi initial est encore en cours d'identification et fera l'objet de mesures correctrices. Dans l'intervalle, l'Etat de Vaud prie les électrices et électeurs concernés de bien vouloir excuser les désagréments occasionnés.

Pour toute question en relation avec ce scrutin, les citoyennes et citoyens de la commune de Vevey peuvent contacter l'administration communale au numéro de téléphone 021 925 53 84 (du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h).

Lausanne, le 10 février 2010

DINT, Sylvain Jaquenoud, chef de la section des droits politiques, 021 316 40 86